



FÉDÉRATION NATIONALE AUTONOME DES PUPILLES DE LA NATION
ET ORPHELINS DE GUERRE

-Solidarité-Mémoire-Fraternité-

Anne CHALONS
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente

**Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
CABINET**

Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 PARI

Monsieur le Premier Ministre,

Pupilles de la Nation et orphelins de guerre parce que nos Pères/Mères ont donné leur vie pour la liberté de la France, **alors** que la paix **dans le monde** est à nouveau menacée sous le joug de dictateurs à l'image d'Hitler, **alors** que nos soldats payent un lourd tribut à l'extérieur de nos frontières, nous en appelons **à nouveau** à vous.

Nous revendiquons la liberté d'expression, mais nous ne pouvons accepter les slogans antisémites **propagés** par certains regroupements, par ailleurs fort légitimes dès lors qu'ils expriment l'opinion du peuple.

Nous ne pouvons accepter les profanations de stèles, la référence à des symboles tels que l'étoile jaune, **et tous** ces symboles qui ont **semé** la terreur durant notre enfance et nous hantent encore **aujourd'hui**. Nous n'acceptons pas **plus que l'autorité de nos forces de l'ordre soient mis à rude épreuve et contesté**

Pour cela le devoir de mémoire est notre credo ! **Nous voulons nous aussi, faire entendre notre voix ! Nous sommes victimes d'une injustice constitutionnelle flagrante contraire à l'article premier de la constitution.**

Nous avons interpellé Madame la Ministre Déléguée aux Armées.
Nombre de parlementaires de toutes obédiences **qui nous accompagnent** se voient opposer des refus **pour nous incompréhensibles autant qu'inexactes** par les services de Madame la Ministre.
Nous n'acceptons plus ces refus, **qui sont** autant de marques de mépris.

Nos pères ou mères sont morts pour la France, tués, blessés, invalides durant les derniers conflits mondiaux et nous ne cesserons de le crier haut et fort !

A l'heure où de nouveaux statuts sont promulgués, ou de jeunes orphelins rejoignent notre lourd cortège, nous **vous** demandons que la loi de Georges Clemenceau de 1917 instaurant ce statut, soit modifiée.

Nous **voulons** pour l'avenir, **l'harmonisation** du statut de pupilles de la Nation afin de **procurer à chacun des droits tout au long de leur vie.**

Nous voulons une réelle reconnaissance du préjudice subi, pour qu'enfin la créance de la Nation à notre égard soit actée.

Nous vous demandons Monsieur le premier Ministre d' étudier l'octroi d'une rente viagère à partir de 65 ans pour les générations sacrifiées que nous sommes.

Nous vous proposons de participer activement et sous la forme qu'il vous plaira aux fins de propositions susceptibles de ne pas obérer le budget de l'État !

La France n'a pas le droit de faire peser cette dette sur la génération de nos enfants et petits- enfants.

Vous saurez, à la lecture du bulletin joint à ce courrier, apprécier le juste fondement de notre réclamation et nous savons que vous y serez particulièrement sensible.

Dans l'espoir d'être enfin entendue de votre part et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.



P.J. : Bulletin n° 4- FNAPOG

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de
Guerre2, Allée des Raisins – 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 1 Siren : 844 615 658
Tél : 04 68 78 08 06 - 06 83 65 11 27
secretariat@fnapog.fr
www.fnapog.fr